

**Recommandations:**

- les réponses sont rédigées à l'**encre**, ou au crayon pour les croquis et les schémas (pas de rouge).
- Tous les documents du dossier seront rendus à la fin de l'épreuve.

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL  
TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE**



**Session**  
**2014**

**EPREUVE E2**

**ETUDE ET EXPLOITATION DE DONNEES**

**SOUS-EPREUVE  
U.21**

**PRODUCTION DE DOCUMENTS  
TECHNIQUES ET JURIDIQUES**

**DOSSIER ETUDES**

N° de l'étude	Activités et documents	Barème	Durée conseillée
<b>0</b>	Lecture de l'épreuve	0	15 mn
<b>1</b>	Préparation de l'opération de délimitation	/ 15	1 h
<b>2</b>	Vérification de la conformité du projet	/ 10	1 h
<b>3</b>	Profil en long du réseau eaux usées	/ 15	45 mn

**Note : ..... /40 points**

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE</b>	<b>LOTISSEMENT BLANCHE TERRE</b>	<b>14 09 – TGT T21</b>	
	E2 : Etude et exploitation de données U21 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	<b>DOSSIER ETUDES</b>	
<b>SESSION 2014</b>	<b>DUREE : 3 H 00</b>	<b>Coefficient : 2</b>	<b>Page 1/7</b>

**SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert**

La société d'aménagement « **SARL NORD** » envisage la création de neuf lots destinés à un usage d'habitation individuel dans la commune de Brunémont. Le cabinet de géomètre **TOPONORD** dans lequel vous travaillez vous charge de fournir les informations nécessaires à la délimitation du périmètre du projet. Les références cadastrales des parcelles concernées par le projet sont situées dans la section ZB n° 265, 247, 298 et 250. Le périmètre du lotissement est repéré sur le RES2.

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Vous êtes Monsieur LAMDA et vous représentez sur le terrain le géomètre-expert Monsieur Mallet du cabinet **TOPONORD**, sis au 25 rue Terre 62300 Lens. Vous avez organisé une rencontre des propriétaires riverains. Deux des propriétaires ne seront pas présents et se feront représentés, Monsieur PIOT sera représenté par M HERBERT, Monsieur ANDRE sera représenté par Melle RAIMBEAU.

**ON DONNE**    **RES 1** Extrait du plan cadastral (état initial)  
**RES 2** Plan de la zone du projet  
**DR1** Document réponse  
**DR2** Procès Verbal de bornage à compléter.

**ON DEMANDE :**

- 1.1 Le périmètre du projet doit être entièrement délimité :
  - a) lister les parcelles contiguës concernées par cette délimitation.
  - b) préciser la procédure qui permettra de définir les limites avec les propriétaires privés, ainsi que sa référence légale.
- 1.2. Citer et expliquer le nom de la procédure permettant de définir les limites avec les différentes voiries.
- 1.3. Enumérer et décrire les différentes étapes de la procédure de délimitation amiable qui sera utilisée avec les propriétaires privés.
- 1.4 Etablir en le complétant le procès verbal relatif à cette opération. Vous indiquerez sur le **DR2** les noms des personnes à convoquer et Les numéros de parcelles qui leur appartiennent.

**ON EXIGE :** Le terrain et les parcelles correctement identifiés  
 Les modes de fixation des limites sont correctement précisés  
 La chronologie du protocole de l'opération est exacte et complète.  
 Le procès verbal est correctement renseigné.

**DR1**

1.1

1.2

1.3

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE</b>	<b>LOTISSEMENT BLANCHE TERRE</b>	<b>14 09 – TGT T21</b>	
	E2 : Etude et exploitation de données U21 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	<b>DOSSIER ETUDES</b>	
<b>SESSION 2014</b>	<b>DUREE : 3 H 00</b>	<b>Coefficient : 2</b>	<b>Page 2/7</b>

**PROCES VERBAL DE BORNAGE AMIABLE**

**L'AN DEUX MILLE DIX, le** .....

Nous, soussigné .....

Géomètre-Expert,

Gérant du Cabinet TOPONORD

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Géomètres experts sous

le N° 01259 et ayant son siège au : .....

.....

Représenté sur le terrain par Monsieur .....

Nous sommes transportés sur le territoire de la ville de ....., à l'effet de procéder au bornage de la limite de propriété du requérant, conformément aux prescriptions de l'article ..... du code civil, et contrairement avec les riverains ci-après désignés, et qui affirment sous leur entière responsabilité être les propriétaires des terrains, ou avoir dûment reçu pouvoir de tous les ayants-droit qu'ils représentent pour approuver le présent document.

**DOCUMENTS ANALYSES POUR LA DEFINITION DES LIMITES :**

- En l'absence de description des limites dans les titres de propriété, les limites retenues sont conformes aux éléments de possession indiqués sur le plan,
- Au plan cadastral.

Les parties soussignées déclarent accepter les conditions du présent procès-verbal les concernant et s'interdisent de les attaquer par quelque moyen que ce soit. Toutes les clauses ou conditions contraires aux présentes conventions qui leur seraient postérieures devront, pour être valables, porter mention explicite du présent procès-verbal, sous peine de nullité.

Les parties déclarent qu'il n'existe à ce jour, à leur connaissance, aucune autre borne ou signe matériel, concernant les limites présentement définies. S'il s'en découvrait par la suite, les parties présentes, sauf accord unanime, les considéreraient comme nuls et non applicables.

Les parties soussignées donnent en outre le pouvoir au géomètre-expert soussigné pour :

- Procéder aux éventuelles mises à jour du plan cadastral,
- Verser le présent procès-verbal dans le fichier national AURIGE de l'ordre des géomètres-experts ( conformément à l'article 56 du décret 96-478 du 31.05.1996 ),

- Délivrer copie du présent document à tout géomètre-expert, qui, pour des raisons professionnelles, en ferait la demande ( conformément à l'article 52 du décret 96-478 du 31.05.1996 ),
- Remettre copie des présentes à tout signataire.

En foi de quoi les soussignés approuvent sans réserve le procès-verbal et le plan de bornage qui y est joint comme fixant désormais les limites de leur propriété, lesquelles sont matérialisées au plan ci-joint.

Les parties dispensent le géomètre-expert d'effectuer le dépôt du procès-verbal au rang des minutes d'un notaire, au fin de publication au bureau des hypothèques, cette formalité pouvant être accomplie par la partie la plus diligente et à ses frais.

En cas de vente, donation ou de succession de tout ou partie de l'une quelconque des propriétés objet des présents, son propriétaire s'engage à faire mentionner dans l'acte, par le notaire, l'existence du procès verbal.

L'expert s'oblige à délivrer des copies du présent exemplaire MINUTE, certifiées par lui conforme à l'original.

IDENTITE Date et lieu de naissance Adresse	Parcelle lui appartenant	Présence	Identité et date de naissance du mandataire	Accord sur le bornage : Porter à la main la mention « Bon pour accord sur le présent bornage » Dater et signer
LE REQUERANT				
LES VOISINS				
		R		
		R		
(1) P : Présent ; A : Absent ; R : Représenté      Fait à : LENS				
Clos le : ..... Le Géomètre-expert,				

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	LOTISSEMENT BLANCHE TERRE	14 09 – TGT T21	
	E2 : Etude et exploitation de données U21 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ETUDES	
SESSION 2014	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 3/7

**SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert**

Vous êtes chargé dans le cadre de l'opération de lotissement, de vérifier la conformité des éléments constituant le projet (espaces verts et noues) par rapport aux prescriptions ; ainsi que de certains lots (**lots n° 1 et n° 8**)

**ON DONNE :**

- RES3i** Plan de composition (plan informatique)
- RES4** Note de présentation du projet
- RES5** Extrait du règlement du PLU
- DR3** Document réponse
- DR4** Plans de vente des lots (**lot 1 et lot 8**)

**ON DEMANDE :**

- 2.1. A partir du document **RES4**, calculer les superficies d'espaces verts et de noues minimale imposée pour le projet.
- 2.2. Contrôler graphiquement sur le plan de composition que la superficie totale d'espaces verts et noues est conforme aux prescriptions du PLU et de la note de présentation. Compléter le tableau des surfaces sur (**DR3**).
- 2.3. Au vue du PLU, la surface d'emprise au sol des constructions ne peut dépasser une certaine valeur.
  - a) Indiquer sur le **DR3** le coefficient d'emprise au sol autorisé dans la zone du projet.
  - b) Calculer, puis indiquer sur le **DR4** en l'encadrant sur chaque lot, la valeur maximale admise sur le lot.
- 2.4. Vérifier la conformité des zones non aedificandi : **sur DR4** (plan de vente des lots 1 et 8), tracer et coter les limites de prospects minimales du **lot 1**. Vous indiquerez également les cotes d'implantation par rapport aux voiries et l'implantation par rapport aux limites séparatives du lot 8.

**ON EXIGE :** Les espaces d'études sont correctement identifiés  
 Les résultats sont exacts  
 Les contraintes juridiques et constructives sont correctement prises en compte.

**DE2**

**Etude 2 : Document réponse**

2.1°) **Superficies d'espaces verts :**

.....  
 .....  
 .....

2.2°) **Surfaces graphiques :**

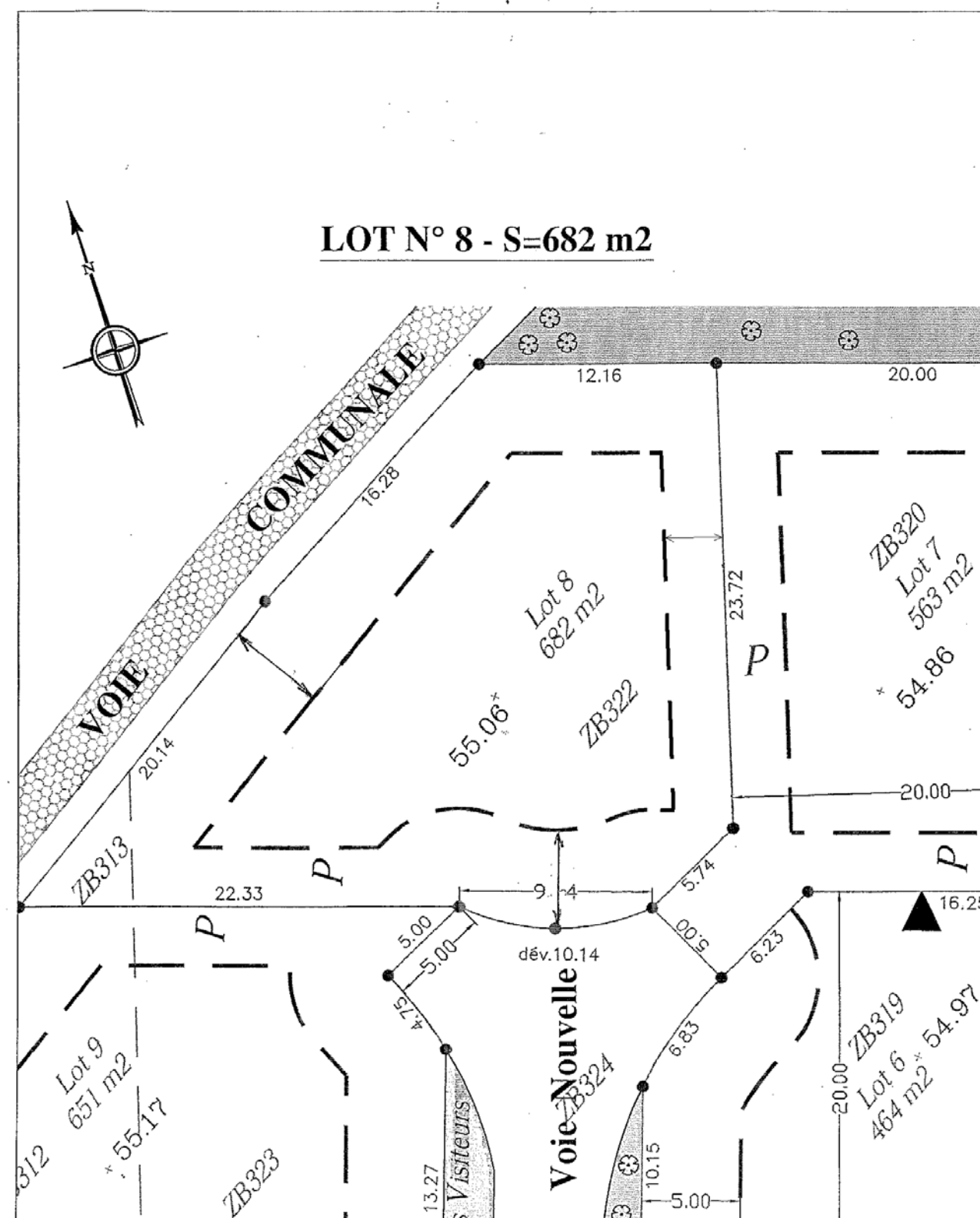
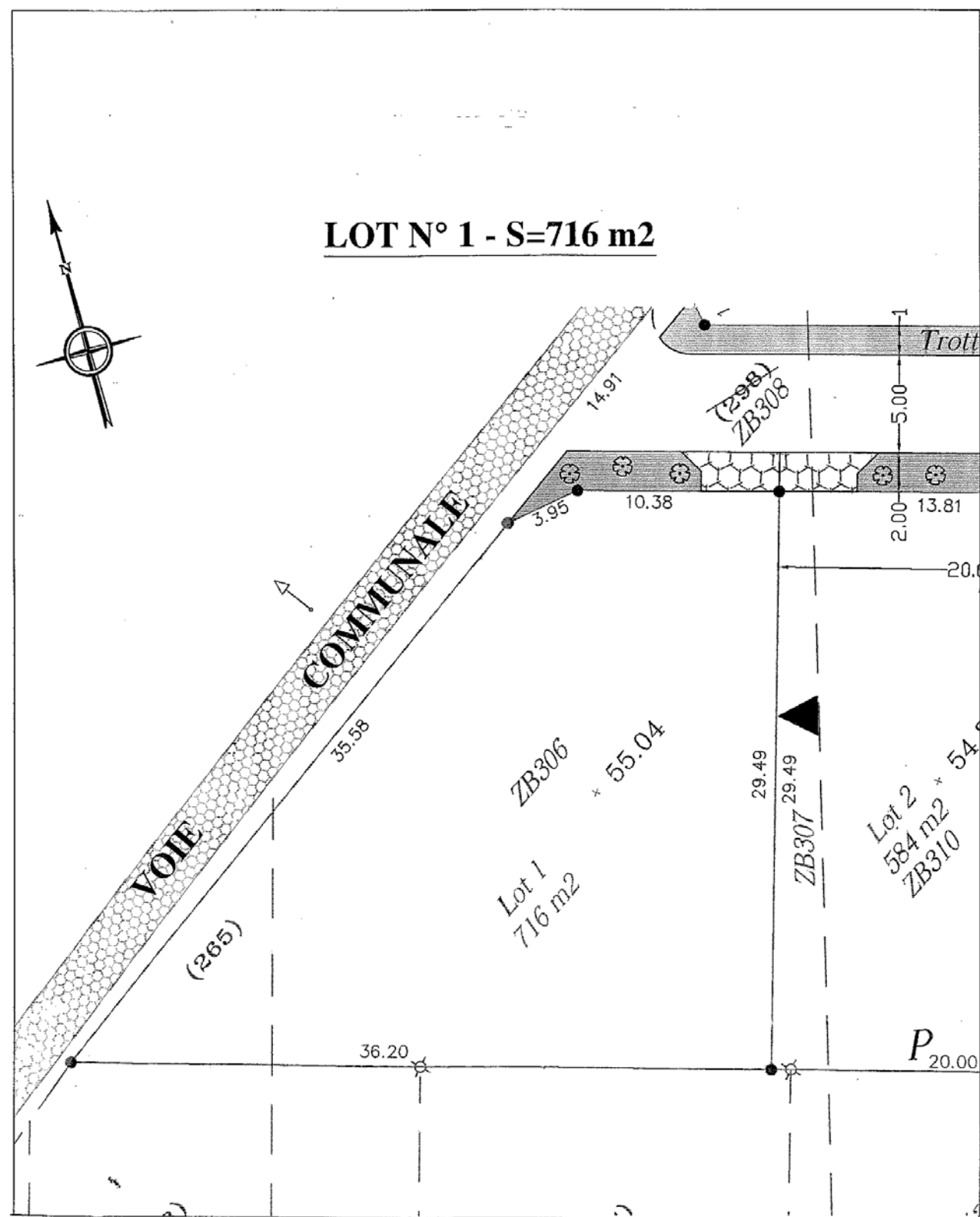
Espaces verts	Superficies
Espaces plantés	
Noues	
Espaces engazonnés	
<b>Total espaces verts</b>	

Contrôle : .....  
 .....  
 .....

2.3°) Le coefficient d'emprise au sol est de : .....

**DR3**

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	LOTISSEMENT BLANCHE TERRE	14 09 – TGT T21	
	E2 : Etude et exploitation de données U21 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ETUDES	
SESSION 2014	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 4/7



Plan de vente du lot 1 et du lot 8

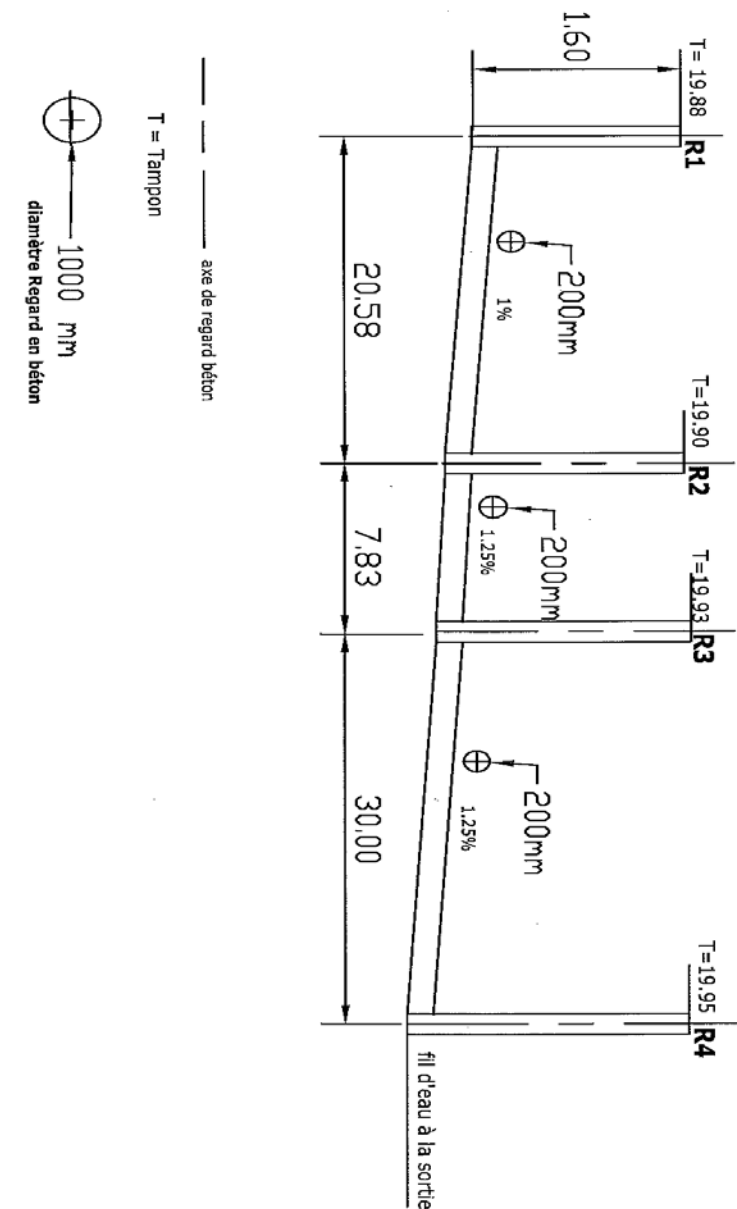
DR4

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE	LOTISSEMENT BLANCHE TERRE	14 09 - TGT T21
	E2 : Etude et exploitation de données U21 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ETUDES
SESSION 2014	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2
		Page 5/7

**PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ETUDE 3**  
**Elaborer un profil de canalisation**

<p><b>SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert</b></p> <p>L'aménagement du lotissement « Blanche Terre » arrive à son terme. La société « Sarl nord » confie au cabinet TOPONORD dans lequel vous travaillez l'étude du réseau d'évacuation des eaux usées du lotissement.</p> <p>A partir du relevé topographique, vous êtes chargé de compléter le profil en long d'une partie du réseau.</p>	
<p><b>ON DONNE :</b></p>	<p><b>DT2</b> Croquis du réseau EU.  <b>DR5</b> Document réponse.</p>
<p><b>ON DEMANDE :</b></p>	<p>1 . Dessiner le profil en long de la canalisation d'évacuation des eaux usées, entre les regards R1 et R4.</p> <p>2. Compléter et renseigner la trame du profil (<b>sur DR5</b>).</p> <p>Les renseignements suivants doivent figurer sur la trame :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les numéros et altitudes des regards et des fils d'eau,</li> <li>• Les distances partielles entre regards et les distances cumulées,</li> <li>• Les valeurs des pentes,</li> <li>• Le diamètre des canalisations.</li> </ul>
<p><b>ON EXIGE</b></p>	<p>Le profil est conforme.</p> <p>La trame est complète.</p> <p>Les renseignements sont exacts.</p>

**DE3**



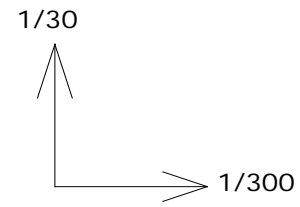
**CROQUIS DU RESEAU EAUX USEES**

**DT2**

<p><b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE</b></p>	<p><b>LOTISSEMENT BLANCHE TERRE</b></p>	<p>14 09 – TGT T21</p>
	<p>E2 : Etude et exploitation de données  U21 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES</p>	<p><b>DOSSIER ETUDES</b></p>
<p><b>SESSION 2014</b></p>	<p><b>DUREE : 3 H 00</b></p>	<p><b>Coefficient : 2</b></p>
		<p><b>Page 6/7</b></p>

# PROFIL EN LONG

A compléter



**PLAN DE COMPARAISON 17.00m**

Numéros des regards	1	
Altitudes des regards		
Altitudes des fils d'eau		
Distances partielles regard		
Distances cumulées regard		
Pentes et rampes		

**DR5**

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE - TOPOGRAPHE</b>	<b>LOTISSEMENT BLANCHE TERRE</b>	<b>14 09 – TGT T21</b>	
	E2 : Etude et exploitation de données U21 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	<b>DOSSIER ETUDES</b>	
<b>SESSION 2014</b>	<b>DUREE : 3 H 00</b>	<b>Coefficient : 2</b>	<b>Page 7/7</b>